

# LES STAGIAIRES S'INTERROGENT, L'ENFIP RÉPOND AU CAS PAS CAS

LE CONSEIL DE PROMOTION  
DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES  
A ABORDÉ EXCLUSIVEMENT  
LES MODALITÉS DE SORTIE DU  
CONFINEMENT ET L'ARRIVÉ EN  
POSTE.

## ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Les élus Cfdt-CFTC souhaitent remercier les équipes de l'ENFIP, enseignants et administratifs, pour leur disponibilité et leur engagement au quotidien pour la réussite de tous et notamment dans cette période particulière.

Monsieur Ramir a souligné le travail de qualité et l'implication des formateurs pour la mise à disposition de support (podcast notamment) dans le cadre de la formation des Contrôleurs Stagiaire.

Il a rappelé que la formation était censée se dérouler en présentiel et qu'il a fallu, dans un délai très court, adapter et trouver des idées afin d'assurer la continuité de la formation.

Il a également rappelé qu'il était de leur devoir de s'assurer que les stagiaires allaient bien et s'enquérir de leurs éventuelles difficultés (d'où la mise en place de formateur référent)

## LOGEMENT ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Une organisation particulière est elle prévue ? Comment l'ENFIP va organiser le retour des stagiaires afin qu'ils récupèrent leurs affaires dans les logements ? A quelle date ?

**Réponse de Mr Ramir sur les logements :**  
Demande de restitution pour les logements uniquement à partir du 11/05, il ne souhaite aucun déménagement avant contrairement à ce que l'ARENFIP avait pu laisser entendre.

Monsieur RAMIR évoque ensuite le fait qu'une demande a été faite afin que l'ensemble des bailleurs (ARENFIP, La Cordée, Croix-Rousse, Gestetud...) ne

réclament aucun loyer (et aucun frais supplémentaire) pour le mois de mai. Il espère que ceux-ci jouent le jeu.

**Une attestation de déplacement est elle prévue pour les stagiaires qui souhaitent déménager avant la date du 11 mai ?**

Monsieur RAMIR a été clair sur ce point : pas de déménagement avant la fin du confinement. Aucune autorisation ne sera accordée par l'ENFIP pour un déménagement avant le 11 mai. Cette consigne a d'ailleurs été rappelée aux bailleurs (ARENFIP, La Cordée, Croix-Rousse, Gestetud...).

Les stagiaires qui souhaitent déménager avant cette date le font sous leur propre responsabilité.

Monsieur RAMIR doute que les forces de l'ordre acceptent le déménagement comme un motif légitime de déplacement.

Des interrogations sont également émises concernant la date et les modalités de restitution des ordinateurs portables et carte de cantine.

Nous proposons également que l'ENFIP organise les déménagements par lettre alphabétique ou par groupe afin d'assurer le respect des gestes barrières.

**Les élus CFTC-CFDt ont relancé l'ENFIP concernant ces modalités de restitution :**

Tant pour les logements que pour les ordinateurs ou les casiers (pour Clermont), la période de restitution est fixée entre le 11 et le 15 mai.

Pour les ordinateurs, si ce n'est pas possible, ils devront être remis aux directions d'affectations (et uniquement en dernier recours).



COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL DE  
PROMOTION DES  
CONTRÔLEURS  
STAGIAIRES,  
21 AVRIL 2020



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)  
[CFTC-FINANCES.ORG](https://cftc-finances.org)



Pour Lyon, une brève a été postée sur Odissée juste avant le conseil de promotion pour le retour des ordinateurs. Il s'agit d'indiquer comme souhait la date et l'heure de restitution du matériel (PC, carte de cantine, clés, livres empruntés à la bibliothèque...). Pour ce qui concerne les cartes de cantine, une discussion est en cours avec le prestataire de restauration.

L'ENFIP mettra en œuvre une organisation particulière (parcours ciblé, fléchage...) dans le respect des gestes barrières.

## PRISE DE POSTE

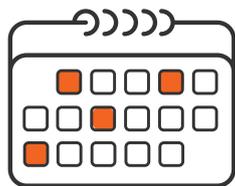
### Demande d'effectuer le stage pratique dans la direction de la résidence familiale :

Certains stagiaires, au vu d'importantes difficultés (déménagement impossible, pas d'appartement sur lieu d'affectation...) du fait du confinement encore actuellement en place, souhaiteraient faire leur stage dans leur département de résidence en lieu et place de celui d'affectation.

L'ENFIP souligne la désorganisation importante pour les directions, et ne souhaite pas ouvrir cette possibilité. La décision est renvoyée à la direction centrale qui statuera au cas par cas.

Il a été rappelé que l'affectation a été décidée en amont et qu'il ne sera pas possible de faire le stage ailleurs que sur la direction choisie initialement.

## DATE DE PRISE DE POSTE



L'ENFIP a-t-il prévu des modalités particulières (arrivée plus tardive sur le poste) pour les collègues confrontés à des circonstances très particulières (liaison ferroviaire ou maritime limitée par exemple) ? Avec quel accompagnement ?

Les élus CFDT-CFTC demandent, dans la mesure du possible, qu'une consigne nationale soit édictée sur la date de prise de poste.

**Réponse de Mr Ramir sur la date d'arrivée :** Inconcevable que la date soit maintenue au 11/05.

En accord avec l'administration centrale, la date a été fixée nationalement au 18/05, laissant aux stagiaires une semaine pour effectuer l'ensemble des démarches. Un message part aujourd'hui aux directions départementales pour fixer cette date du 18/05 au minimum sauf cas particuliers auxquels la direction promet d'être attentive. Malgré les diverses relances des OS, la direction refuse de donner une consigne nationale pour différer cette prise de poste et maintient l'examen au cas par cas au-delà de cette date.

Pour les stagiaires ultra-marins une réflexion est en cours.

Les élus CFDT-CFTC exigent une consigne nationale et une égalité de traitement pour tous les stagiaires. Ce traitement ne doit pas dépendre du bon vouloir des directions locales.

Les contrôleurs stagiaires entrent en poste pendant la campagne d'impôt sur le revenu. Pourraient-ils être assignés sur des postes différents de ceux de leurs affectations ? Seront-ils éligibles au télétravail ?

L'ENFIP renvoie vers les directions d'accueils pour les conditions d'arrivée et de potentiel télétravail.

Monsieur RAMIR a tenu à rassurer les Contrôleurs Stagiaires en indiquant qu'ils étaient attendus sur des postes sur lesquels il y a du besoin et qu'il n'était pas prévu d'un changement d'affectation. Néanmoins, face à des circonstances exceptionnelles, un tel changement pourrait être possible.

Les élus CFDT-CFTC demandent aux stagiaires de prendre contact avec les représentants CFDT-CFTC dans les directions en cas de difficultés.

La procédure de dé-confinement n'est pas encore connue, le retour des enfants à l'école fait actuellement l'objet d'un âpre débat, rien n'est encore arrêté.

Certains stagiaires sont parents d'enfants de moins de 16 ans, les solutions de garde vont être également très difficiles pour les stagiaires.

Les élus CFDT-CFTC demandent une application aux stagiaires du régime des autorisations d'absence déjà en vigueur pour les agents titulaires.

Pour l'ENFIP, ils auront les mêmes droits que les titulaires.

## ORDONNANCE SUR LES CONGÉS/RTT

Les contrôleurs stagiaires seront-ils concernés par l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 portant sur la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État au titre de la période d'urgence sanitaire ?

Seuls les agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) sont concernés par l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 portant sur « la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat » parue la semaine dernière.

Les Contrôleurs Stagiaires sont soumis au régime particulier de la suspension de cours, et à ce titre, toujours selon l'ENFIP, ils ne sont pas concernés par cette ordonnance.



# CORONAVIRUS COVID-19

Des réponses à vos questions sur la **FAQ** de la CFDT ou en écrivant à [covid-19@cfdt.fr](mailto:covid-19@cfdt.fr)

## MODALITÉS DE VALIDATION DE LA SCOLARITÉ

Avec la mise en place des gestes barrières, la distanciation sociale, la formation écourtée, quel va être le degré d'exigence de ce stage pratique ? Quels vont être ces modalités de validation ? est-ce qu'il y a des Contrôleurs Stagiaires en difficulté qui mériteraient un suivi plus individualisé ? Comment l'ENFIP envisage-t-il leur titularisation ?

Pas de réponse sur cette demande

Les élus CFDT-CFTC exigent une réponse claire. La situation est suffisamment anxiogène. Les stagiaires ont besoin de réponses et de visibilité sur leur titularisation.

### Quand connaissons-nous les résultats de la dernière évaluation (évaluation écrite n°3) ?

Certaines copies sont restées dans les établissements avant le confinement, elles seront corrigées pour permettre une transmission des notes pour fin avril.

**Épreuve de remplacement (pour ceux qui n'ont pas pu faire l'évaluation numéro 3) :** 27 et 28 avril (les stagiaires concernés seront contactés).

**Épreuve de rattrapage :** dans la semaine du 4 mai (sans date précise).

**CAP titularisation :** pas de date pour l'instant.

## PROCHAINE SCOLARITÉ DES C

Leur nomination sera effective le 18 mai, ils iront théoriquement à l'ENFIP à partir du 2 juin. Sous quelle forme va se dérouler leur scolarité entre le 18 mai et le 02 juin ? Quid de ceux qui n'ont pas de matériel informatique ?

La formation des prochains stagiaires C se déroulera en deux étapes :

- une première partie à distance (du 18 à fin mai)
- puis une seconde à l'ENFIP.

Monsieur RAMIR a évoqué l'idée que l'ensemble des écoles pourraient accueillir des stagiaires C.

Ce calendrier tiendra compte d'éventuelles adaptations dans le cadre du déconfinement.

Les élus CFDT-CFTC pensent que la perception d'un acompte pratiquement 1 mois et demi après le début de la formation n'est pas possible d'autant plus que les stagiaires devront, durant ce laps de temps, subvenir à leurs besoins et se loger.

Nous demandons que les stagiaires C perçoivent fin mai leur traitement pour la période du 18 au 31 mai.

Concernant cette question, Monsieur RAMIR indique que techniquement il n'est pas possible d'intégrer dans les applicatifs ces stagiaires en cours de mois pour un paiement en fin de mois.

Un acompte aura lieu courant juin.



Sur la question du logement, ne serait-il pas possible de temporiser le paiement des loyers (perçus par l'ARENFIP et autres bailleurs ayant une convention avec l'ALS) le temps de la perception de cet acompte ?

Pas de réponse sur cette proposition.

Un point sur la scolarité qui vient de se terminer :

Il a été abordé la question de la dématérialisation des supports de cours et du contenu assez dense de la formation.

Néanmoins et au vu du contexte actuel, aucune réponse n'a été apportée.

Des questions restent probablement en suspens, l'ENFIP a assuré qu'elle les regarderait avec bienveillance, tant qu'elles relèvent de sa compétence.

## POINT SUR LA SCOLARITÉ QUI VIENT DE SE TERMINER

La CFDT et la CFTC tiennent à remercier les équipes de l'ENFIP, enseignants et administratifs, pour leur disponibilité et leur engagement au quotidien pour la réussite de tous.

L'évaluation de la partie carrière le signale, les cours sont jugés trop denses et il existe un déséquilibre entre les matières de la gestion publique jugées plus approfondies que celles la gestion fiscale.

L'évaluation n°1 est considérée comme trop scolaire, l'évaluation n°2 a été considérée comme très (voire trop) longue, l'utilisation de l'ordinateur avec un support de réponse papier n'est clairement pas l'idéal.

La volonté de dématérialisation des cours est intéressante mais elle se confronte avec une mauvaise optimisation des supports (difficulté de réaliser un exercice en switchant d'une page à l'autre).

Les exercices et supports n'ont pas été pensés pour une utilisation purement dématérialisée et cela se voit en formation.

Les élus CFDT-CFTC demandent un retour au support papier au libre choix du stagiaire.

Nous insistons également sur l'importance d'avoir plus de séances de reformulation, et qu'elles soient, de surcroît, plus longues.

Ces dernières doivent avoir plus de corps, permettre plus d'échanges, être moins condensées afin d'optimiser l'exercice.

Lors de ces séances, on ressent chez nos formateurs une pression due au manque de temps.

En effet, l'enjeu de ce temps d'apprentissage indispensable pour les stagiaires est non seulement une titularisation mais aussi une adaptation aisée aux futures fonctions des stagiaires. Cet enjeu est la raison d'être de l'existence de ces formations à l'Enfip.